Envoyé en préfecture le 20/12/2022

ID: 038-213800535-20221216-DB221216_220-DE

Recu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 22/12/2022

510

Bourgoin-Jallieu

COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022 ASSEMBLEE DELIBERANTE DB221216220

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à dix-neuf heures, les conseillers municipaux légalement convoqués le neuf décembre, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 19 heures 05. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux.

ASSISTENT A LA SEANCE: Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure DESFORGES, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Laurent CAMPO, Gaël LEGAY-BELLOD, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ, Jean-Claude PARDAL, Laurent MAGUET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents: 27 Votants: 32

Absents: Dorian MAILLET, Aurélia MASSON, Anissa DAOUI.

Excusés, ayant donné pouvoir :

- Nathalie JACQUEMOND, pouvoir à Marie-Thérèse DUSSERT
- Semiha ALATAS, pouvoir à Myriam ABDERRAHIM
- Christian CIOFFI, pouvoir à Dominique CADI
- Michael AYDIN, pouvoir à Isabelle RENARD
- Kévin DOREL, pouvoir à Damien PERRARD

<u>Secrétaire de séance</u> : Aurélien LEPRETRE est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapporteur: Marguerite BACCAM

25 : CESSION DE LA MAISON SITUEE 1 RUE DU STADE SUR LA PARCELLE AK 127

Par délibération du 23 juin 2022, la ville a décidé de vendre à l'association CSBJ RUGBY sans conditions suspensives, la maison située 1 rue du Stade, parcelle AK 127, au prix de 280 000 €.

Toutefois, l'association CSBJ RUGBY n'ayant pas eu le financement escompté, la SCI EJJB représentée par M. Henri-Guillaume GUEYDAN, souhaite acquérir cette maison à la place du CSBJ RUGBY dans les mêmes conditions.

Il convient donc d'accepter la cession, sans conditions suspensives, de la maison située 1 rue du Stade, parcelle AK 127, à la SCI EJJB, au prix de 280 000 €.

L'acquéreur prendra en charge les frais d'acte.

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 22/12/2022

SLOW

ID: 038-213800535-20221216-DB221216_220-DE

Il est proposé au Conseil Municipal d'/de :

- Approuver la cession sans conditions suspensives de la maison située 1 rue du Stade, parcelle AK 127, à la SCI EJJB, au prix de 280 000 €.
- Accepter le principe de la prise en charge des frais d'acte par l'acquéreur.
- **Autoriser** le Maire ou un adjoint ayant délégation en la matière à signer tous les actes et à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Prendre acte que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022

Le conseil municipal, Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, Après en avoir délibéré, Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le vendredi 16 décembre 2022.

Le secrétaire de séance

Le Maire